

pas envoyé.

LE CHEF
DU
DÉPARTEMENT POLITIQUE FÉDÉRAL

Berne, le 7 janvier 1955.

Monsieur le Ministre Hans Schaffner,
Directeur de la Division du Commerce
du Département fédéral de l'Economie publique,

B e r n e .

Monsieur le Ministre,

Je voudrais revenir sur un des sujets que nous avons abordés lors de l'entretien que nous avons eu mercredi dernier. Il s'agit du secrétariat créé à la Division du commerce pour assurer la coordination des problèmes que nous avons à traiter avec les organisations internationales à but économique. Il m'est tombé sous les yeux après notre entretien deux nouvelles informations, l'une dans la Gazette de Lausanne sous le titre: Création d'un secrétariat spécial pour les organisations internationales à Berne, l'autre dans la Feuille d'Avis de Neuchâtel sous le titre: Création d'un secrétariat à la Division du commerce. Il s'occupera des relations de la Suisse avec les organisations économiques internationales.

Par ailleurs, j'ai demandé encore quelques explications à M. le Ministre Zehnder sur ce qui avait été convenu à propos de ce secrétariat au sein de la Délégation permanente.

Comme je vous l'ai dit mercredi, je considère que la création de ce secrétariat est judicieuse. Il me paraît utile qu'il y ait un bureau qui centralise toute la documentation relative à l'activité des différentes organisations économiques, mondiales ou européennes, auxquelles nous avons adhéré, avec lesquelles nous avons des relations ou encore à l'écart desquelles nous nous tenons. Je pense

./.



aussi qu'il est normal que ce secrétariat soit rattaché à la Division du commerce, c'est-à-dire au Département de l'économie publique.

En revanche, je dois m'élever contre la manière dont cette affaire a été mise au point et en particulier contre la remise d'un communiqué à la presse.

En effet, le Conseil fédéral m'a chargé dès le début de m'occuper des problèmes concernant l'Organisation européenne de coopération économique et l'Union européenne de paiements, de même que des relations avec l'Organisation des Nations Unies, dont dépend la Commission économique pour l'Europe, ainsi qu'avec la Communauté européenne du charbon et de l'acier. Lorsque nous avons été sollicités d'adhérer au Fonds monétaire international et à la Banque internationale de reconstruction, j'ai été chargé par le Conseil fédéral de recevoir les représentants de ces institutions et de leur faire connaître le point de vue du Conseil fédéral. Je considère donc comme absolument inadmissible qu'une administration fédérale créée à mon insu un organe devant s'occuper des relations de notre pays avec ces institutions. Mais ce qui me paraît encore plus grave, c'est le communiqué donné à la presse, également sans que j'aie été consulté ni sur le principe de la remise de ce communiqué, ni sur son contenu. Celui-ci n'est pas rédigé d'une manière très heureuse. Ainsi il n'est pas exact que ces institutions s'occupent toujours plus de politique commerciale. Elles s'en occupent depuis leur création puisqu'elles ont été fondées précisément dans ce but. Je ne crois pas non plus que jusqu'à présent ni la vue d'ensemble sur les activités de ces organisations ni la coordination aient manqué entre les départements et les administrations qui s'occupent de ces problèmes. Au contraire, au cours des dix années pendant lesquelles j'ai dirigé le Département politique, je me suis

toujours félicité des relations que j'ai entretenues avec le Département de l'économie publique et en particulier avec la Division du commerce. Ces relations étaient empreintes de compréhension et de confiance. J'ai toujours donné comme instruction à mes collaborateurs et à mes services de ne jamais agir sans l'accord des autres départements intéressés. La même règle était en général observée par le Département de l'économie publique et par la Division du commerce.

C'est pourquoi j'ai été très désagréablement surpris de la manière dont l'affaire qui fait l'objet de cette lettre a été réglée et surtout du communiqué donné à la presse, qui est de nature à induire en erreur ceux qui le lisent.

Je ne veux pas donner à cet incident plus d'importance qu'il n'en a. Je désire surtout que le nouveau chef du Département de l'économie publique n'ait pas à s'occuper au début de son activité de questions qui ne devraient pas se poser. J'ai tenu toutefois à vous écrire la présente pour vous demander de bien vouloir dorénavant faire en sorte, vous-même et vos collaborateurs, de veiller à ce que des incidents de cette nature ne se reproduisent plus. J'entends qu'aucune décision intéressant nos relations avec les organisations internationales qui poursuivent un but économique ne soit prise sans une entente préalable avec mon Département. La plupart de ces questions ont, en effet, un aspect politique. D'autre part, la collaboration entre les deux départements a fait ses preuves. Il serait absurde de vouloir y renoncer ou de lui donner un caractère différent de celui qu'elle a eu jusqu'à présent.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération.

Max Petitpierre